



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 27 du 4 avril 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 2

DÉCISION N° 2025-117/ARM/DGA/DA

désignant l'autorité habilitée à signer les décisions nationales relatives aux accords de normalisation de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord relevant du domaine de compétence de la direction générale de l'armement.

Du 01 avril 2025

DÉCISION N° 2025-117/ARM/DGA/DA désignant l'autorité habilitée à signer les décisions nationales relatives aux accords de normalisation de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord relevant du domaine de compétence de la direction générale de l'armement.

Du 01 avril 2025

NOR A R M A 2 5 5 1 7 1 6 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 2025-84/ARM/DGA/DA du 04 mars 2025 désignant l'autorité habilitée à signer les décisions nationales relatives aux accords de normalisation de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord relevant du domaine de compétence de la direction générale de l'armement.](#)

Référence de publication :

BOC n°27 du 04/4/2025

Le directeur général adjoint de la direction générale de l'armement,

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ; ;

Vu le décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21) ; ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 modifié, portant organisation du système de normalisation au sein du ministère de la défense (JO n° 163 du 17 juillet 2010, texte n° 35) ; ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21), ,

Décide :

Art. 1^{er}. M. l'ingénieur général de l'armement **Dufer** François-Xavier, directeur de l'ingénierie et de l'expertise, est désigné pour signer les décisions nationales relatives aux accords de normalisation de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord relevant du domaine de compétence de la direction générale de l'armement.

Art. 2. La décision n° 2025-84/ARM/DGA/DA du 4 mars 2025 désignant l'autorité habilitée à signer les décisions relatives aux accords de normalisation de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord relevant du domaine de compétence de la direction générale de l'armement est abrogée.

Art. 3. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de classe exceptionnelle de l'armement,
directeur général adjoint de la direction générale de l'armement,*

Alexandre LAHOUSSE.